

Date
de
convocation :

15/12/2022

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-LOIRE

COMMUNE DE DUNIERES

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le vingt décembre deux mille vingt-deux à vingt heures.

Le Conseil Municipal de la Commune de DUNIERES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Pierre DURIEUX, maire.

Présents : Corinne BEAL, Cédric BROUSSARD, Florian CHAUDIER, Dimitri CLOT, Pierre DURIEUX, Pascal GOUY, Jean Paul GRANGE, Fabienne MANOHA, Catherine MARCON, Pierrick MARCON, Pascale MERLE, Isabelle MEYNET, Colette MORIN, Christophe MOULIN, Emeline MOUNIER, Fanny MOURIER, Marie Laure OUDIN, Éric PARRAT, Thierry SABOT, Patricia SOUCHON, Robert VALLAT (21).

Excusés : Nelly BEAULAIGUE (pouvoir à Fanny MOURIER), Hélène DREVET (pouvoir à Pierre DURIEUX), (2).

Absent : (0).

Monsieur Christophe MOULIN a été désigné secrétaire de séance.

OBJET DE LA SEANCE : Création d'un emploi permanent d'adjoint technique territorial.

DCM 20221220-12

Monsieur Le Maire explique qu'il est dans l'incapacité de retrouver la délibération créant un poste adjoint technique territorial concernant un agent stagiairisé le 01/02/2016 et radié des effectifs le 01/10/2021.

Il propose donc de délibérer à nouveau pour créer cet emploi qui figure déjà aux tableau des effectifs.

Monsieur Le Maire rappelle que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au bon fonctionnement des services et de modifier le tableau des effectifs.

Monsieur Le Maire indique qu'il convient de créer un emploi polyvalent ayant des missions plus spécifiques au niveau de l'entretien des espaces verts.

Il ajoute que cet emploi correspond au grade d'adjoint technique, cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux, et que la durée hebdomadaire de service qui y est attachée est fixée à 35 heures.

AR Prefecture

043-214300873-20221220-DCM20221220_12-DE
Reçu le 05/01/2023

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Décide de :

- créer un emploi relevant du grade d'adjoint technique, cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux à raison de 35 heures hebdomadaires, à compter du 27 décembre 2022 ;
- modifier en conséquence le tableau des effectifs dont la nouvelle composition figure ci-dessous :

FILIERE ADMINISTRATIVE

Rédacteur Principal 2ème classe	Secrétaire Générale	35H	occupé	1
Rédacteur Principal 2ème classe	Secrétaire	17.5H	occupé	0.5
Rédacteur	Secrétaire/comptable	35H	occupé	1
Adjoint Administratif	Secrétaire	29H	occupé en partie	0.8
Adjoint Administratif Principal 1ère classe	Secrétaire	35H	occupé	1
Adjoint Administratif	Secrétaire	35H	occupé	1
Adjoint Administratif	Référente MFS/APC	32H	occupé	0.91
Adjoint Administratif	Secrétaire	17.5H	occupé	0.5

FILIERE TECHNIQUE

Technicien Principal 1ère classe	responsable des services techniques	35H	occupé	1
Technicien	chef d'équipe services techniques	35H	occupé	1
Adjoint technique principal 1ère classe	responsable Informatique	35H	occupé	1
Adjoint technique principal 1ère classe	agent des services techniques	35H	occupé	1
Adjoint technique principal 2ème classe	agent des services techniques	35H	occupé	1
Adjoint technique principal 2ème classe	agent des services techniques	35H	occupé	1
Adjoint technique principal 2ème classe	agent des services techniques - entretien	35 H	occupé	1
Adjoint technique principal 2ème classe	agent entretien	35H	occupé	1
Adjoint technique	agent des services techniques	35H	occupé	1
Adjoint technique	agent des services techniques	35H	occupé	1
Adjoint technique	agent des services techniques	35H	occupé	1
Adjoint technique	agent des services techniques	35H	occupé	1
Adjoint technique	agent des services techniques	35H	occupé	1
Adjoint technique	agent entretien	34H	occupé	0.97

FILIERE ANIMATION

Adjoint animation principal 2ème classe	agent intervenant à l'école	22H	occupé	0.63
---	-----------------------------	-----	--------	------

FILIERE PATRIMOINE

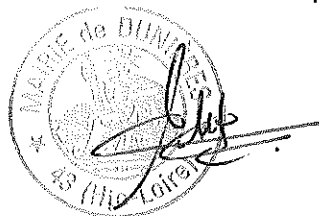
Adjoint du patrimoine	agent bibliothèque cantine	32.75H	occupé	0.94
-----------------------	----------------------------	--------	--------	------

- inscrire les crédits prévus à cet effet au budget.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,

Le Maire,



AR Prefecture

043-214300873-20221220-DCM20221220_12-DE
Reçu le 05/01/2023